

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

ETAT FRANÇAIS

CABINET DU PRÉFET

MONTPELLIER, LE

AR/JG
CHIFFRE
C36 I2I2

URGENT. INTERIEUR POLICE
9° BUREAU A PREFETS REGIONAUX.
EN COMMUNICATION PREFETS DEPARTEMENTAUX
TAUX ZONE LIBRE.. EXTREME URGENCE.

0262044

24/8/1942

I2882

Suite mon télégramme I2464 du 18/8/
vous confirme que mesures arrestation et
regroupement israéliises étrangers prévues
par dépêche 5/8/ et télégrammes annexes
doivent avoir lieu 26 Août stop. Il vous
appartiendra fixer heure déclanchement
ces opérations au moment qu'il vous paraî-
tra le plus opportun stop vous signale
toutefois intérêt qu'il y aurait à se
que celle-ci ait lieu au petit jour de
préférence vers 4 ou 5 heures.

Copie transmise à MM. le Préfet Régional
Préfet Délégué
Secrétaire Général.

Montpellier, le 24 Août 1942

~~P. LE PRÉFET~~
LE CHEF DE CABINET.